



Rupture de période d'essai

Par **ely**, le **28/07/2008** à **09:05**

bonjour,

je suis en période d'essai de un mois et en arrêt de maladie pour 20 jours, à la reprise de mon travail l'entreprise peut elle me licencier ?

Je crains ce type de réaction, car je suis la 3ème personne en période d'essai pour ce poste et apparament les 2 autres personne avant moi ont été à chaque fois virées.

Je pense qu'il y a peut etre un abus de la part de la direction.

Que dois je faire si le jour de ma reprise l'entreprise met un terme à ma période d'essai ?
quels document doit on me fournire ?

Merci

Par **metric38**, le **28/07/2008** à **09:18**

Bonjour,

comme la période d'essai a pour but de tester les capacités d'un salarié, en cas d'arrêt maladie, l'employeur peut la prolonger. Cela signifie que lorsque vous reviendrez au travail après votre arrêt maladie, votre période d'essai sera prolongée (normalement, mais regardez votre convention collective pour en être sur).

Cependant, votre employeur est libre de "licencier" comme il souhaite durant votre période d'essai, et même si vous êtes la troisième personne qu'il ne garde pas, cela ne peut pas être constitutif d'abus.

Cordialement,

AS